

Covid : privé de bals, l'événementiel se mobilise

L'interdiction des bals et soirées dansantes signe le coup de grâce de la saison des mariages. Les pros de l'événementiel ont soumis une proposition de protocole sanitaire au ministère de la Santé.

« Quand je vois, au journal télévisé, des gens qui dansent collés et sans masque dans des bars, je me dis qu'il y a deux poids deux mesures. » Adrien Soulé, propriétaire du Domaine des Lys, près d'Anzenis, vit un été plus chaotique encore qu'il ne le craignait au mois de mai. Si quelques petits séminaires ont pu se tenir au pied de la bâtisse du XVIII^e siècle, la plupart des mariages ont été reportés. Quelques-uns sont maintenus à partir de fin août, mais l'interdiction des bals et soirées dansantes menace de gâcher définitivement la fête. « J'ai le droit de réunir deux cents personnes chez moi, mais, à partir du moment où je signe un contrat avec une salle, je n'ai plus le droit. Ça n'a ni queue ni tête », tonne, remonté, son confrère Pierre-Yves Perez, gérant du château de Cop-Choux, à Mouzeil.

Ces professionnels de l'événementiel se sont réunis fin juillet, aux côtés d'une vingtaine d'autres entreprises du département. Lieux de réception, traiteurs, décorateurs floraux, DJs, etc, des métiers touchés de plein fouet par la crise et impactés par l'interdiction, applicable à tous les établissements recevant du public (ERP). « À l'intérieur du lieu comme en plein air, précise la préfecture de Loire-Atlantique, rappelant que l'interdiction des activités dansantes découle de l'application de l'article 1^{er} du décret du 10 juillet 2020 et du fait que les activités dan-

santes en groupe ne permettent pas, par nature, de respecter les distanciations physiques pour limiter la propagation du virus. »

Musique lounge ou karaoké

Pour Baudouin Allizon, propriétaire du château de Vair, à proximité d'Anzenis, « c'est toute la filière qui gravite autour du mariage qui s'effondre ». Et qui ressent, aujourd'hui, outre l'urgence de se fédérer, la nécessité « de se battre pour montrer qu'on peut organiser un bal de mariage pour une centaine d'invités en respectant les mesures sanitaires. À commencer par le port du masque ». Ces organisateurs se sont rapprochés de l'Union des professionnels solidaires de l'événementiel (UPSE), mouvement national créé au moment du confinement pour porter la voix des prestataires de l'événementiel « de petite et moyenne envergure ». Lesquels ont planché sur un protocole sanitaire « métier par métier, envoyé, cette semaine, au ministre de la Santé », indique Bricé Étienne, DJ à Lyon et vice-président de l'UPSE.

En attendant, comment se passent les mariages interdits de piste ? « Les mariés s'adaptent, ça se passe bien », assure Baudouin Allizon, qui a dû reporter trente-cinq des soixante-cinq mariages prévus dans l'année. « Nous avons eu le cas depuis la fin juillet. Les mariés font, seuls, l'entrée du bal et le DJ enchaîne sur



Le château de Vair, propriété de Daphné et Baudouin Allizon depuis 2011, au moment de sa réouverture au public, après le confinement.

PHOTO : DR

de la musique lounge ou du karaoké. Pas de musique dansante. C'est respecté, parce que les invités se sentent concernés. »

Des confrères plus sceptiques rap-

pellent qu'ils ne sont pas, la plupart du temps, les organisateurs de la soirée. « Nous louons tout ce qui est possible pour faire respecter les gestes

barrières, mais nous ne sommes pas les garants du respect de la loi », souligne Adrien Soulé. « On informe et on accompagne les mariés, renchérit Pierre-Yves Perez, mais on ne

va pas se mettre derrière chaque personne qui commence à onduler du bassin... »

Isabelle LABARRE.

Pour les discothèques, la situation est alarmante

Dans le monde de la nuit, les enjeux sont différents, mais le constat est le même que pour le secteur de l'événementiel. Fermées depuis le 13 mars, les discothèques font partie des seules exploitations françaises à ne pas avoir rouvert leurs portes. En quelques chiffres, les discothèques, c'est plus de 1 600 exploitants, 23 000 salariés en emploi direct et jusqu'à 41 000 avec les prestataires de services, 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires et 35 millions d'euros reversés à la Sacem (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique).

Christian Jouny est propriétaire de trois boîtes de nuit : Villa La Grange et Le Gardien, à Guérande, et Le Niagara, à Missillac. Il a conduit la délégation du Syndicat national des discothèques et lieux de loisirs (SNDLL) lors des réunions avec Alain Griset, ministre en charge des petites et moyennes entreprises. « On a fait un



Christian Jouny, propriétaire de trois discothèques, a conduit la délégation du Syndicat national des discothèques et lieux de loisirs, auprès des pouvoirs publics.

PHOTO : OUEST-FRANCE

état des lieux de la situation en lui expliquant que sur les 1 600 discothèques françaises, trente-huit

étaient en dépôt de bilan et 300 en passe de fermer. Ça représente entre 7 000 et 8 000 salariés », déplore Christian Jouny.

Une « première bouffée d'oxygène accordée »

Après les négociations, un fonds de solidarité a été mis en place pour les gérants de ces clubs. Tous pourront se faire rembourser leurs charges fixes, à l'exception de la rémunération des dirigeants, à hauteur de 15 000 € par mois, pour la période de juin à août, soit une enveloppe globale de 45 000 € négociée par le SNDLL. Fin août, le syndicat rencontrera à nouveau le ministre en charge des PME pour discuter de la suite des événements. L'exploitant explique : « On a dégagé des mesures d'urgence, mais on ne peut pas s'arrêter là. Nous n'avons pas de perspective d'avenir, car nous sommes tributaires de la situation sanitaire. »

Concernant le Prêt garanti par l'État (PGE), l'entreprise peut décider, à l'issue de la première année, de le prolonger jusqu'à cinq ans. « Des exploitants de discothèque ont pu en bénéficier, mais pas tous. Il faut normaliser les relations entre les banques et nous-mêmes, mais aussi étaler et reporter un certain nombre d'échéances. » Ainsi, une réunion tripartite entre le SNDLL, les pouvoirs publics et le secteur bancaire, aura lieu à la rentrée.

« Dans l'histoire de la discothèque, ça n'est jamais arrivé qu'un gouvernement accepte de rencontrer les syndicats professionnels. On a quand même un résultat bénéfique, même s'il ne répond pas à la totalité de nos problèmes, notamment la date de réouverture. Mais globalement, c'est une première bouffée d'oxygène qui va être accordée », conclut l'exploitant.

Charlotte FLEURY.

À aucun moment, ils n'ont voulu annuler



« On s'est adapté à la crise sanitaire », avoue ce couple, marié sans soirée dansante.

PHOTO : NICK FREUND - FOTOLIA

Rosyne et Vianney Roquebert se sont mariés le 31 juillet, au château de la Poterie, à La Chapelle-sur-Erdre, aux côtés de deux cents invités.

« L'annulation de la soirée dansante nous a été annoncée une semaine avant notre mariage, au vu des décisions préfectorales. Au début, nous avons eu du mal à l'accepter. Finalement, l'ambiance était sympathique. Nous avons pu seulement danser la valse pendant dix minutes. Deux invités, avec un

accordéon et une guitare, ont animé la fin de soirée sur la terrasse, avec des chants français populaires. Heureusement, les DJ que nous avions prévus étaient des amis conviés au mariage, donc, ça n'a pas posé de souci.

Pour le reste, les tables étaient espacées d'un mètre, les serveurs masqués. Pour le cocktail, des tables avaient été mises en extérieur, avec des chaises pour limiter les déplacements. Il y avait du gel hydroalcoolique sur chaque table, ainsi que des masques.

Nous savions que notre mariage serait différent. À aucun moment nous n'avons pensé à le décaler, encore moins à l'annuler. Notre volonté première était de nous marier à l'église et c'était possible à la date fixée. On s'est adapté. Et les invités ont compris que les conditions étaient indépendantes de notre volonté et de celle du propriétaire des lieux. »

Recueilli par Isabelle LABARRE.

À Nantes, la croisière avec DJ fait le plein !

Comment comprendre que les soirées dansantes puissent être annulées, alors qu'à Nantes, certaines croisières s'amusez encore ? Cas précis, avec les croisières musicales nocturnes sur la Loire. La traversée qui s'appelle « Les Valseuses », organisée chaque vendredi soir, se déroule de la gare maritime de Nantes jusqu'à la centrale de Cordemais. On papote, on grignote, du coucher de soleil à la nuit tombée, sur l'Iroko.

Chaque semaine, la croisière affiche complet, avec 145 personnes présentes à bord. Port du masque obligatoire pour circuler à l'intérieur du bateau. D'ailleurs, la consigne est indiquée au moment de la réservation des billets. « Suite aux mesures sanitaires liées au Covid-19, nous vous demandons de vous munir d'un masque pour l'entrée sur le bateau. Du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée et sur le bateau. »

Ok, mais passés 22 h, on est moins regardant. L'intérieur du bateau se transforme alors en une grosse boîte

de nuit avec jeux de lumière et musique électro. Et là, plus personne ne porte le masque pour danser ! Tout le monde se frôle, se trémousse, s'amuse. « C'est pas très Covid tout ça », a d'ailleurs fait remarquer une passagère, avant de continuer la fête. Il est vrai qu'à bord, aucun policier n'est là pour contrôler...

Gamm vert

Jusqu'au 23 août | **TRAVAUX D'ÉTÉ**

- **CIMENT GRIS** Le sac de 35 kg (soit 0,19 € le kg) **6[€]80**
- **PLANCHE DE COFFRAGE**
Épaisseur 2,7 mm x l. 200 mm, Longueur 3 m. La planche **6[€]00**
- **BÉTON**
Le sac de 35 kg (soit 0,14 € le kg) **4[€]90**
- **MORTIER DE MAÇON**
Le sac de 35 kg. (Soit 0,14 € le kg) **4[€]99**

TARIFS DÉGRESSIFS

- **SABLE, GRAVIER EN VRAC**
- **GAMME COMPLÈTE DE PARPAINGS**
- **BÉTON PRÊT À L'EMPLOI**

Non cumulable avec une autre remise. Voir horaires d'ouverture des magasins sur www.gammvert.fr

CLISSON - COUERON - GENESTON - HERBIGNAC -
LE LOROUX-BOTTEAUX - NORT-SUR-ERDRE - PONTCHATEAU -
ST-LÉGER-LES-VIGNES - TREILLIÈRES - VALLET

La Loire-Atlantique en bref

Contre la sécheresse, les restrictions de l'usage de l'eau renforcées

Les bassins-versants déjà en alerte la semaine passée, atteignent aujourd'hui le niveau d'alerte renforcée.

Le préfet de Loire-Atlantique a ainsi renforcé les restrictions des usages de l'eau sur les bassins-versants en crise des Côtiers bretons de la Vilaine

et de la Logne, Boulogne, Ognon et Grand Lieu. Les bassins-versants de l'Oudon, de la Brière, de la Sèvre Nantaise, des affluents nord et sud Loire sont placés en alerte.

« Aucune restriction ne s'applique sur le réseau potable, mais les

débites de la Loire sont sous haute surveillance », précise le préfet.

Information sur www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Secheresse.

Publicité

50 Artisans d'art se dévoilent au salon du Croisic

Jusqu'au dimanche 16 août

Qualité, créativité et originalité sont réunis au 27^{ème} Salon des Artisans d'art du Croisic. À l'ancienne Criée du Croisic, découvrez 50 exposants d'univers différents vous invitant à découvrir des objets insolites et uniques. Il faut y entrer pour le croire. Cette 27^{ème} édition mérite incontestablement le coup d'œil et le déplacement. Les savoir-faire

présentés vont du verre soufflé à la céramique, du bois tourné au fer forgé, de la peinture à la sculpture... Du cadeau le plus abordable, à la pièce de prestige, vous trouverez de mille manières de vous faire plaisir, comme de faire plaisir...

Invité d'honneur : Paul Beckrich, sculpteur

A découvrir : les verriers, les potiers, les sculpteurs, les peintres, les artisans du bois et du métal, les créateurs de mode et de bijoux... Un moment à ne pas manquer de l'artisanat d'art inventif et varié

SALON DES ARTISANS D'ART - LE CROISIC - Ancienne Criée
Entrée libre et gratuite 10 h - 13 h / 14 h 30 - 19 h 30 - www.salon-artisans-croisic.com